Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20261118-2026111803-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 18 Novembre à 19h00 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 14/11/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, T. LUCO, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, E. BLIN, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, V. LEGENDRE, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	
ABSENTS	
PROCURATION	

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Madame Sophie Aubry a été élue secrétaire de séance.

3 ■ Sécurité - Mise en place de la vidéo de protection de voie publique
Validation du prestataire

Vu la délibération n°3 du 22 septembre 2025 saisissant le Colonel BENEVET Nicolas pour réaliser une étude de sureté
Vu la délibération n°1 du 26 janvier 2026 validant l'étude de sureté

Depuis le mois janvier, les élus ont acté le déploiement de la vidéo de protection de la voie publique sur le périmètre du bourg.
Au total, 17 points ont été identifiés pour atteindre deux objectifs :
- Identifier l'ensemble des véhicules rentrants et sortants
- Sécuriser les espaces publics et les bâtiments publics

Plusieurs fournisseurs ont été contactés directement par courriel avec envoi du bilan de l'étude de sureté.
Seule la société Sitadell de Bain-de-Bretagne a répondu.

Le dossier comprend la fourniture et la pose d'une solution de vidéoprotection de voie publique de la marque française SEEK ONE.

L'installation est composée :
- D'un poste d'enregistrement
- D'une infrastructure réseau de collecte
- De 7 caméras pour les axes routiers
- De 9 caméras pour les bâtiments et les espaces publiques

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20261118-2026111803-DE

Dans le cadre de l'étude technique par le prestataire, la caméra B6 a été retirée car jugée peu nécessaire, la technologie de la caméra A5 située au même endroit permet d'avoir à la fois la protection de l'axe routier et la vue d'ambiance.

Le coût de cette installation est 58 295,50 € HT soit 69 954,60 € TTC.

Il faut aussi prendre en compte des coûts complémentaires :
- Modification de certains points lumineux pour avoir une alimentation électrique permanente
- Des fournitures électriques pour la mise à disposition d'alimentation pour les caméras positionnées sur les bâtiments publics. Ce travail sera réalisé par le service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	1	0

- d'accepter la proposition technique et financière de la société Sitadell
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ETAT dans le cadre de la DETR 2027
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des autres partenaires Région, Département et EPCI si ce dossier est éligible à leurs dispositifs de financement.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN